



Le mot du président

Colin de la Higuera¹

La réception du numéro 1 de 1024 a été à la hauteur des efforts consentis. Il a même fallu refaire un tirage !

Ce second numéro continue à s'intéresser à de très différents aspects de l'informatique. Cette variété d'approches et de problèmes est à l'image de ce qu'est la SIF et de ce que fait la SIF.

La question de l'enseignement de l'informatique s'est concentrée de façon claire, ces derniers mois, sur les questions de formation des enseignants. Nous avons pu intervenir à plusieurs reprises (par exemple à Didapro 5 DidaSTIC fin octobre, ou au salon Educaticice en novembre) pour livrer notre analyse de la situation actuelle : nous estimons que si les formations effectuées depuis 2011 ont effectivement contribué à amorcer la création d'un effectif d'enseignants pour enseigner l'Informatique et les Sciences du Numérique (ISN), cela ne saurait constituer une solution pérenne². Nous avons également beaucoup rencontré et discuté afin de bien comprendre la complexité du problème. L'analyse de ce qui se fait dans les pays autour de nous revêt une importance particulière : chaque mois, un pays vient s'ajouter à la liste de ceux qui ont décidé d'enseigner l'informatique dès le collège et, dans certains cas, dès l'école. Il est également remarquable que dans tous les cas où les pays ont voulu introduire l'informatique sans les efforts nécessaires en matière de formation des enseignants, il y a échec. Ce constat, hélas, tarde souvent à s'exprimer. Aujourd'hui, la France doit franchir le pas pour ne pas le regretter dans quelques années : afin de répondre aux besoins exprimés, à la montée en volume et en difficulté de la matière

1. Président de la Société informatique de France, Professeur à l'Université de Nantes, E-mail : cdlh@univ-nantes.fr.

2. Le rapport de la SIF www.societe-informatique-de-france.fr/actualite/2013/Rapport_SIF_sur_ISN.pdf propose une analyse de la situation.

informatique, que ce soit en Terminale S (où on a assisté à une augmentation de 45% du nombre d'élèves inscrits en 2013 par rapport à 2012), à l'arrivée annoncée d'ISN en sections ES et L, à la mise en place d'un enseignement informatique plus important en classes préparatoires, à la volonté de nombreuses personnes de préserver un BTS à forte compétence informatique³, il est devenu insensé de continuer à penser qu'une simple certification de l'existant suffira. La création d'un corps (CAPES et/ou Agrégation) s'avère aujourd'hui indispensable. Bien entendu, la création de ce corps doit permettre à toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui enseignent de fait l'informatique d'y trouver leur place.

L'absence affichée par les pouvoirs publics de projet concernant la formation d'un corps spécifiquement formé pour enseigner l'Informatique est susceptible de mettre en danger les efforts accomplis jusqu'à maintenant.

Bien entendu, la SIF n'est pas seule à s'intéresser à cette question de formation. Une initiative importante s'est engagée pendant l'été, à laquelle la SIF s'est très rapidement associée : un collectif a été créé, sous la direction de la CNIL visant à **faire de l'éducation au numérique la grande cause nationale 2014**⁴. Le label "Grande Cause Nationale" est décerné par le Premier Ministre. Il va de soi que l'association de la SIF a donné lieu à des discussions intenses : fallait-il refuser de s'associer à une action qui pourrait ne demander que l'éducation aux usages, à l'utilisation sensée du numérique ? Ou fallait-il accepter d'aller répondre à la question posée avec les arguments que nous avons contribué à élaborer⁵ et essayer de convaincre les nombreux groupes, associations, syndicats membres du collectif⁶ ? À l'heure où ce numéro est imprimé, force est de constater que si cette opération met bien cette question de l'enseignement de l'informatique au centre des débats, la réponse, elle, ne recueille pas un consensus.

Il est probable qu'à la parution de 1024 le résultat sera connu : si l'éducation au numérique *gagne*, cela signifiera pour la SIF et pour tous les informaticiens une année particulièrement chargée où il importera de faire entendre notre analyse particulière, qui n'est en contradiction ni avec celle de ceux qui estiment que le codage mérite d'être enseigné aux enfants, ni avec celle de ceux qui estiment que c'est au niveau des usages que doit porter l'effort éducatif.

En septembre, la SIF a organisé la journée "*Informatique : les acteurs du transfert et de l'innovation*". Nous avons profité de cette journée pour lancer une "chaîne SIF" : videolectures.net/sif/. Nous essaierons de rendre publiques, par ce média, d'autres interventions dans les événements que nous organisons. Toujours au

3. Lire le texte qui accompagne la pétition sur www.petitions24.net/signatures/bts_iris/

4. www.educnum2014.fr

5. Relire le rapport de l'Académie des sciences www.academie-sciences.fr/activite/rapport/rads_0513.pdf ou celui, plus récent, du Conseil national du numérique www.cnnumerique.fr/enseignementinformatique/

6. <http://www.educnum2014.fr/le-collectif/>

niveau de la recherche, le Conseil scientifique de la SIF a choisi de communiquer les résultats de ses travaux de deux façons différentes : par 1024 d'une part (vous remarquerez déjà les contributions de ses membres dans ce numéro), mais aussi par un blog qui sera annoncé prochainement.

La SIF a également été associée, en cette fin d'année, à différentes opérations qui apportent beaucoup à la visibilité de l'Informatique en tant que science et technique. Ainsi, autour de la spécialité ISN, la revue Tangente organise un concours de programmation de jeux logiques, ouvert à tout étudiant non bachelier. Le but est de concevoir un jeu logique ou un algorithme d'intelligence artificielle jouant à un jeu logique. La SIF est heureuse d'être partenaire du Prix Novelli⁷ décerné à cette occasion.

Le 18 décembre 2013 aura lieu, au Collège de France, le *Forum des lauréats en informatique et mathématiques appliquées 2013*⁸. Parmi les lauréats figure celui du prix de thèse Gilles Kahn, créé par Specif en 1997. INRIA et la SMAI ont eu la gentillesse d'associer la SIF à cet événement. Nous le faisons avec plaisir mais également avec fierté.

Si nous y écouterons le prix 2012, le jury du prix de thèse 2013 vient lui tout juste de rendre son verdict. Toutes nos félicitations aux lauréats : Delphine Demange (Prix), Rémi Bardenet et Laurent Bulteau (accessits). Merci également au jury, à son président Michel Riveill, et sa secrétaire Nathalie Bertrand, qui ont eu à examiner 37 thèses.

Le **congrès 2014** de la SIF aura lieu en février prochain, à Poitiers⁹. Nous avons choisi cette année de placer au centre de ce congrès **la médiation scientifique** ; les organisateurs de l'Université de Poitiers, ainsi que le comité de programme composé de nombreuses personnalités, font un superbe travail pour préparer ce congrès. Un ensemble de conférences et de tables rondes permettra d'aborder les différentes composantes de cette question. Le congrès sera également l'occasion de la tenue de l'assemblée générale de la SIF. Nous espérons que vous serez nombreux à effectuer le déplacement.

Seuls les bras nous manquent pour faire plus ! N'hésitez pas à contacter les membres du Conseil d'administration si vous voulez participer à ces efforts.

Il ne me reste plus qu'à féliciter Éric Sopena et son comité de rédaction pour la qualité de ce second numéro, et espérer que les lecteurs continueront à nous faire confiance.

7. prixnovelli.fr/

8. <https://www.inria.fr/actualite/agenda/forum-laureats-informatique-et-mathematiques-appliquees-2013>

9. <http://www.societe-informatique-de-france.fr/congres/>